

**À :** Tous les détenteurs du Manuel des normes et des méthodes des produits du poisson

**OBJET :** CRABES PARASITES ET COMMENSAUX - MOULES DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Le présent bulletin a pour objet d'informer les détenteurs du manuel du niveau de tolérance de crabes parasites et commensaux retrouvés à l'occasion dans des envois de moules congelées de la Nouvelle-Zélande. Ces petits crabes, appelés pinnothères, sont couramment retrouvés dans le manteau des mollusques. Bien qu'ils ne posent pas de danger pour la santé, les consommateurs pourraient considérer leur présence dans le produit comme déplaisante au plan esthétique.

Le niveau de tolérance s'applique à tous les envois futurs de moules de la Nouvelle-Zélande comme suit :

Une unité de moules de la Nouvelle-Zélande sera considérée défectueuse à cause de la présence de substances étrangères si des crabes sont retrouvés lors d'une inspection.

Le lot sera jugé inacceptable si le nombre total d'unités d'échantillonnage trouvées défectueuses à cause de la présence de crabes est supérieur au critère d'acceptation pour la taille de l'échantillon précisée dans les plans d'échantillonnage.

Ce niveau de tolérance sera ajouté à la norme pour les mollusques frais et congelés dès qu'elle sera achevée.

David Rideout  
Directeur général  
Direction général de l'inspection